

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de
ville, le 10 novembre 2015, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, le
tout conformément à la loi.**

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Jocelyn Bouillon
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Madame la conseillère Johanne Beaulac
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Denis Mayrand

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Lise Martin

Est aussi présent : Monsieur Martin Lelièvre, directeur général et
 secrétaire-trésorier

Après un moment de recueillement, la mairesse ouvre la séance à
19h31.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE
du 10 novembre 2015, 19h30**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation - Ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Rapport de la mairesse sur la situation financière de la
Municipalité

2.2 Avis de vacance au poste de conseiller du district 1

2.3 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.4 Adoption du calendrier des séances - Année 2016

2.5 Vente du lot 2 713 478 du cadastre du Québec à Les Habitations
Michel Bourdages inc.

2.6 Modification de la résolution 15-04-118 - Autorisation de dépenses - Allocation de départ - Membres du conseil municipal

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Autorisation de signature - Entente de départ - Poste-cadre au Service de sécurité incendie

3.2 Abolition d'un poste-cadre et autorisation de signature d'une entente de départ – Coordonnateur aux opérations au Service du génie et des travaux publics

3.3 Acceptation d'une démission - Denis Landry - pompier

3.4 Embauche d'un employé chauffeur surnuméraire - Service du génie et des travaux publics

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Autorisation à la secrétaire-trésorière adjointe - Carte de crédit au nom de la Municipalité

4.4 Adoption du budget du CIT Le Richelain et autorisation de paiement de la quote-part 2016

4.5 Approbation de la grille tarifaire 2016 du CIT Le Richelain

4.6 Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt numéro 397

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Période d'amnistie à la Bibliothèque Le Vaisseau d'or

5.2 Création et nomination au comité ad hoc pour l'application de la Politique d'intégration des arts - Projet du centre communautaire

5.3 Octroi de mandat - Analyses géotechniques dans le cadre du projet d'agrandissement et d'aménagement de l'immeuble

situé au 2225, route Édouard-VII

5.4 Octroi de mandat - travaux d'arpentage dans le cadre du projet d'agrandissement et d'aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII

5.5 Autorisation signature d'un bail - Location de locaux - Service d'entraide

6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Entente de cession concernant les équipements de communication présents sur le site de Lafarge Canada

8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Dérogation mineure - DM-2015-103 - Lot 2 713 755 du cadastre du Québec, situé au 54, rue Dupuis

8.2 Dérogation mineure - DM-2015-104 - Lot 2 712 954 du cadastre du Québec situé au 2, rue Foucreault

8.3 Approbation - Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.4 Appui à la MRC de Roussillon - Gestion des matières résiduelles - Redistribution des redevances à l'enfouissement: Remise en question de la formule

9.1. Varia

9.2. Informations de madame la mairesse

9.3. Questions des gens de la salle

9.4. Levée de la séance

9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

15-11-318 Approbation - Ordre du jour

Il est proposé par Jocelyn Bouillon appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

15-11-319 Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, madame la mairesse, Lise Martin, fait lecture du rapport annuel relatif à la situation financière de la Municipalité de Saint-Philippe.

Madame la mairesse dépose également la liste faisant état de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le rapport de la situation financière de la municipalité a été fait, soit depuis le 11 novembre 2014. Elle dépose aussi la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Ce document sera versé aux archives de la Municipalité.

De plus, tel qu'exigé par l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le rapport de la mairesse sera distribué à chacune des adresses civiles situées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Philippe.

15-11-320 Avis de vacance au poste de conseiller du district 1

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller du district 1 suite à l'élection de monsieur Jean-Claude Poissant, député du comté de La Prairie, le 19 octobre 2015, ainsi qu'à sa démission subséquente en date du 4 novembre suivant. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

15-11-321 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Vincent Lanteigne et résolu

à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015.

15-11-322 Adoption du calendrier des séances - Année 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Jocelyn Bouillon et résolu à l'unanimité d'établir le calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil municipal, selon ce qui suit :

Mardi	19 janvier 2016	19 h 30
Mardi	9 février 2016	19 h 30
Mardi	8 mars 2016	19 h 30
Mardi	12 avril 2016	19 h 30
Mardi	10 mai 2016	19 h 30
Mardi	14 juin 2016	19 h 30
Mardi	12 juillet 2016	19 h 30
Mardi	16 août 2016	19 h 30
Mardi	13 septembre 2016	19 h 30
Mardi	11 octobre 2016	19 h 30
Mardi	8 novembre 2016	19 h 30
Mardi	13 décembre 2016	19 h 30

15-11-323 Vente du lot 2 713 478 du cadastre du Québec à Les Habitations Michel Bourdages inc.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la vente du lot 2 713 478 du cadastre du Québec réalisé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité de vendre à *Les Habitations Michel Bourdages inc.* le lot 2 713 478 du cadastre du Québec, pour le prix de 169 013,25 \$, toutes taxes incluses. Cette vente est faite aux conditions de l'appel d'offres GRE-2015-09.

D'autoriser la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et la secrétaire-trésorière adjointe, ou en son absence le secrétaire-

trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de vente à intervenir et tous autres documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

15-11-324 Modification de la résolution 15-04-118 - Autorisation de dépenses - Allocation de départ - Membres du conseil municipal

Il est proposé par Vincent Lanteigne appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité de remplacer le dernier alinéa de la résolution numéro 15-04-118 par le suivant:

"QUE la totalité de l'allocation de départ de madame Lise Martin soit versée ultérieurement à la *Maison des jeunes Au Repère*".

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

15-11-325 Autorisation de signature - Entente de départ - Poste-cadre au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'abolition de certains postes-cadres au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'accord obtenu de la part de monsieur Steeve Munger relativement aux conditions de sa fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Jocelyn Bouillon et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de départ à intervenir avec monsieur Steeve Munger;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités budgétaires du poste 02-220-00-111.

15-11-326 Abolition d'un poste-cadre et autorisation de signature d'une entente de départ – Coordonnateur aux opérations au Service du génie et des travaux publics

CONSIDÉRANT le changement de structure projeté au sein du Service du génie et des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'abolir le poste de coordonnateur aux opérations au Service du génie et des travaux publics détenu par monsieur Frank

Doyle, et ce, à compter du 30 octobre 2015;

En raison de cette abolition, mettre fin à l'emploi de monsieur Frank Doyle;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de départ à intervenir avec monsieur Frank Doyle;

DE PROCÉDER à la signification de la présente résolution;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités budgétaires du poste 02 310 00 111.

15-11-327 Acceptation d'une démission - Denis Landry - pompier

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Denis Landry en date du 5 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Jocelyn Bouillon et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Denis Landry, au poste de pompier au Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu, en date du 5 novembre 2015.

DE REMERCIER ce dernier pour les services rendus à la Municipalité de Saint-Philippe.

15-11-328 Embauche d'un employé chauffeur surnuméraire - Service du génie et des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence pour congé de maladie pour une période indéterminée d'un employé au Service du génie et des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service du génie et des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Guillaume Ruel, à titre d'employé surnuméraire au poste de chauffeur, le tout aux conditions de la convention collective présentement en vigueur, et ce à compter du 11 novembre 2015;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités budgétaires des postes de la masse salariale du Service du génie et des travaux publics.

FINANCES ET TRÉSORERIE

15-11-329 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 10 août 2015 au 5 septembre 2015, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2015-10-01 et 2015-10-02	M 94 et 31537 à 31548	24 185,48 \$
2015-10-05	31549	2 746,74 \$
2015-10-08 et 2015-10-09	M 95 et 31550 à 31572	99 007,27 \$
2015-10-13	M 96 À M 98	53 402,88 \$
2015-10-22 et 2015-10-23	M 99 à M 101 et 31679 à 31714	105 097,21 \$
TOTAL		284 439,58 \$

15-11-330 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	10-2015		141 103,92 \$	FAG	31748 à 31825
2	10-2015	#370 route Édouard-VII	94 392,98 \$	FDI #370	25
3	10-2015	#379 chemin Sanguinet	20 638,01 \$	FDI #379	38
TOTAL			256 134,91 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit;

QUE la secrétaire-trésorière adjointe ou en cas d'incapacité d'agir le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

15-11-331 Autorisation à la secrétaire-trésorière adjointe - Carte de crédit au nom de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Philippe souhaite effectuer des achats chez Provigo l'entrepôt et que seule la carte de crédit Master Card Service financier Choix du Président est acceptée;

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup d'économies à faire en achetant plusieurs produits alimentaires pour les événements réalisés par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à faire la demande, pour et au nom de la Municipalité, d'une carte de crédit Master Card Service financier le Choix du Président au nom de madame Marie-Josée Roy, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, comportant une limite n'excédant pas 3 000 \$.

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à signer tout document requis à cette fin.

15-11-332 Adoption du budget du CIT Le Richelain et autorisation de paiement de la quote-part 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil intermunicipal de transport Le Richelain (CIT Le Richelain) a adopté, en vertu de sa résolution 2015-090, son budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE le CIT Le Richelain doit transmettre son budget, pour adoption, à chaque municipalité membre, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2016 du Conseil intermunicipal de transport Le Richelain joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à verser au CIT Le Richelain la somme de 80 000 \$, représentant la quote-part de la municipalité de Saint-Philippe moins l'appropriation d'une somme de 63 562 \$ des réserves budgétaires du CIT.

QUE les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 370 00 920.

15-11-333 Approbation de la grille tarifaire 2016 du CIT Le Richelain

CONSIDÉRANT QUE le Conseil intermunicipal de transport Le Richelain (CIT Le Richelain) a adopté la résolution 2015-083 concernant la grille tarifaire pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, doit fixer par résolution les différents tarifs pour le transport des usagers selon les catégories qu'il détermine;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle grille tarifaire du CIT Le Richelain entrera en vigueur le 1er janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'approuver la grille tarifaire 2016 du CIT Le Richelain, jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

15-11-334 Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt numéro 397

Suite à la tenue de registre, le 23 septembre 2015, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Philippe prennent acte du dépôt par le secrétaire-trésorier, du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le cadre du Règlement numéro 397.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15-11-335 Période d'amnistie à la Bibliothèque Le Vaisseau d'or

CONSIDÉRANT qu'une amende est prévue au règlement de tarification numéro 393 pour les livres et documents remis en retard à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de lever l'application de ce règlement pour la période du 1er au 20 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à ne réclamer aucun frais de retard (amende) sur les livres et documents qui seront retournés en retard à la bibliothèque du 1er au 20 décembre 2015.

15-11-336 Création et nomination au comité ad hoc pour l'application de la Politique d'intégration des arts - Projet du centre communautaire

CONSIDÉRANT que le projet de réaménagement et d'agrandissement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII en centre communautaire est visé par la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette politique, la Municipalité doit constituer un comité ad hoc qui verra à son application;

CONSIDÉRANT que ce comité est composé sept membres, soit:

- . un représentant du propriétaire désigné par la Municipalité;
- . l'architecte du projet;
- . deux représentants du ministre de la Culture et des Communications;
- . un artiste désigné par le ministre, lequel agit à titre de président;
- . un représentant des usagers du bâtiment;
- . une autre personne qui agit à titre d'observateur sans droit de vote;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constituer le comité ad hoc et de nommer les représentants de la Municipalité qui y siégeront;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Vincent Lanteigne appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité de créer le comité ad hoc requis en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics pour voir à son application dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII en centre communautaire;

De nommer les personnes suivantes pour agir au sein du comité:

- . Madame Nicole Benjamin, directrice générale adjointe, représentante du propriétaire;
- . Madame Marie-Josée Roy, directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire, représentante des usagers du bâtiment;
- . Madame Josée Beaudet, responsable de la bibliothèque, observatrice.

D'adresser un exemplaire de la présente au ministre de la Culture et des Communications afin qu'il désigne les représentants dont la responsabilité lui incombe.

15-11-337 Octroi de mandat - Analyses géotechniques dans le

**cadre du projet d'agrandissement et d'aménagement
de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux préparatoires du projet d'agrandissement et d'aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII à Saint-Philippe, en centre communautaire, il est nécessaire de réaliser des analyses de sol;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale préliminaire des sols dans le cadre du projet d'agrandissement et d'aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII à Saint-Philippe, en centre communautaire, à la firme EXP., ayant sa place d'affaires au 30, rue Dufferin, Granby, Québec, J2G 4W6, au prix forfaitaire de 8 077,39 \$, toutes taxes incluses, le tout aux conditions prévues à leur offre de services du 19 octobre 2015;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à ce mandat;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le règlement numéro 397 décrétant une dépense et un emprunt de 3 675 000 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII aux fins de le convertir en centre communautaire et pour le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.

**15-11-338 Octroi de mandat - Travaux d'arpentage dans le cadre
du projet d'agrandissement et d'aménagement de
l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux préparatoires du projet d'agrandissement et d'aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII à Saint-Philippe, en centre communautaire, il est nécessaire d'effectuer certains travaux d'arpentage;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat pour la préparation de relevés et de plans topographiques dans le cadre du projet d'agrandissement et d'aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII à Saint-Philippe, en centre communautaire, à Louise Rivard, arpenteure-géomètre, ayant sa place d'affaires au 69, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, Québec, J5A 1C1, au prix forfaitaire de 3 954,98 \$, toutes taxes incluses, le tout aux conditions prévues à son offre de services du 23 octobre 2015;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à ce mandat;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le règlement numéro 397 décrétant une dépense et un emprunt de 3 675 000 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII aux fins de le convertir en centre communautaire et pour le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.

15-11-339 Autorisation signature d'un bail - Location de locaux - Service d'entraide

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et la secrétaire-trésorière adjointe, ou en son absence le secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un bail avec Madame Isabelle Pinel pour la location d'un espace qui sera utilisé par l'organisme du Service d'entraide;

Le bail est conclu pour une période de sept mois à compter du 1er décembre 2015, pour un prix mensuel de 585\$ incluant l'électricité;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 720 00 511 pour l'année 2015 et réservées au budget pour l'année 2016.

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour.

SÉCURITÉ INCENDIE

15-11-340 Entente de cession concernant les équipements de communication présents sur le site de Lafarge Canada

CONSIDÉRANT qu'en 1996 les municipalités de La Prairie, Delson, Saint-Constant, Saint-Rémi, Candiac, Sainte-Catherine, Napierville, Lacolle, Sherrington, Saint-Michel, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Isidore, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Edouard et Saint-Philippe, sont devenues propriétaires chacune de 1/16 des équipements et installations de radiocommunication installés chez la compagnie Lafarge Canada à Saint-Constant, servant pour les services d'incendie de ces municipalités;

CONSIDÉRANT que ces équipements ne sont plus utilisés au quotidien par les services de sécurité incendie de La Prairie, Candiac/Delson, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Châteauguay (Saint-Isidore) et Saint-Philippe/Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Napierville, Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Michel, Saint-Edouard, Saint-Jacques-le-Mineur, la Ville de Saint-Rémi et la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle, veulent maintenir actifs ces équipements

et installations de communication;

CONSIDÉRANT que toutes les parties impliquées s'entendent concernant la cession et l'utilisation future de ces équipements de radiocommunications;

CONSIDÉRANT qu'actuellement la Municipalité n'assume aucun frais pour l'entretien et le maintien en service de ces équipements et que de les conserver pourrait entraîner des frais;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et la secrétaire-trésorière adjointe, ou en son absence le secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de cession concernant les équipements de communication présents sur le site de Lafarge Canada et servant aux fins de radiocommunication aux services de sécurité incendie de l'Entraide-des-Grandes-Seigneuries.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

15-11-341 Dérogation mineure - DM-2015-103 - Lot 2 713 755 du cadastre du Québec, situé au 54, rue Dupuis

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite ensuite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 54, rue Dupuis;

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 54, rue Dupuis, soit le lot 2 713 755 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été affiché en conformité avec le *Règlement sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) - dossier DM-2015-103;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 54, rue Dupuis, soit le lot 2 713 755, dans zone la H-10, ayant pour

objet de régulariser l'implantation du garage et d'autoriser son maintien à 1,41 mètre de la ligne latérale au lieu de 1,5 mètre.

15-11-342 Dérogation mineure - DM-2015-104 - Lot 2 712 954 du cadastre du Québec situé au 2, rue Foucreault

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2015-104 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite ensuite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 2, rue Foucreault, soit le lot 2 712 954 du cadastre du Québec.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 2, rue Foucreault, soit le lot 2 712 954 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été affiché en conformité avec le *Règlement sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme - dossier DM-2015-104;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Vincent Lanteigne appuyé par Johanne Beulac et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2, rue Foucreault, soit le lot 2 712 954 du cadastre du Québec, dans la zone P-107, ayant pour objet d'autoriser la subdivision du lot en trois (3) parties:

- une partie de 1794 m², laquelle deviendra une continuation de la rue Vézina;
- une partie de 7196 m², laquelle accueillera un nouveau bâtiment public ayant un rapport de planchers/terrain de 70%;
- une partie de 6575 m² sur laquelle demeurera le bâtiment public déjà existant qui se retrouvera avec une marge avant secondaire de 0 mètre, un rapport d'espace bâti/terrain de 40% et un rapport de planchers/terrain de 80%.

15-11-343 Approbation - Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par Vincent Lanteigne appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité approuve les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU) concernant les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal de la réunion tenue le 28 octobre 2015, selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION			
No recommandation	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
15.10.28.12	76 et 76A, rue Dupuis - lot 2 713 747	Zone H-10	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2015-107.
15.10.28.14	37 et 37A, rue France - lots 5 805 280 et 5 805 281	Zone H-19	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2015-109.
15.10.28.14	35 et 35A, rue France - lots 5 805 282 et 5 805 283	Zone H-19	Considérant que la maison sise au 33, rue France est de type bungalow avec une faible pente de toit; Considérant que la différence des hauteurs entre la maison voisine et la maison proposée dépassera de 2 mètres; Refuser la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2015-109.
15.10.28.13	41, rue de Gaulle Sud - lot 5 748 467	Zone H-19	Considérant qu'il s'agit d'un déplacement et non d'une maison neuve; Considérant que le style de la maison et les matériaux proposés ne concordent pas avec le style architectural des nouvelles constructions du quartier; Considérant que la maison voisine est une maison jumelée de 2 étages et que la maison à déplacer n'a qu'un étage; Refuser la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé d'un étage

			(bungalow), et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2015-108.
15.10.28.15	3 et 3A, rue Lucien	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2015-110 et conditionnellement à ce que le plafond du rez-de-chaussée soit relevé à 2,74 mètres (9 pieds).
15.10.28.16	29 et 29A, rue Deneault - lots 5 704 363 et 5 704 364	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2015-111, et ce conditionnellement à ce que le bâtiment soit reculé davantage de manière à pouvoir aménager un stationnement de 5 mètres de largeur sans que la galerie y empiète.
15.10.28.18	58 et 58A, rue Dupuis	Zone H-10	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé de deux étages, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2015-113.
PERMIS D'AGRANDISSEMENT			
No recommandation	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
15.10.28.11	78A, rang St-Marc	Zone H-120	Approuver la demande de permis d'agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2015-106, et conditionnellement à ce que la conformité de la cheminée soit confirmée par un professionnel en la matière.
15.10.28.19	174, rue des Ormes Ouest	Zone H-105	Approuver la demande de permis d'agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse PIIA-2015-114.

15-11-344 Appui à la MRC de Roussillon - Gestion des matières résiduelles - Redistribution des redevances à l'enfouissement: Remise en question de la formule

CONSIDÉRANT que les municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, soit près de 70 M\$ en 2014 à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que la redistribution de cette redevance était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance résidentielle calculées en fonction de la quantité de déchets enfouis par habitant par année (kg/habitant);

CONSIDÉRANT que depuis 2013, le calcul de redistribution tient également compte de la performance territoriale qui inclut les déchets résidentiels et ceux des ICI (industries, commerces, institutions) provenant du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'année 2015, la performance territoriale inclura également les déchets issus du secteur des CRD (construction, rénovation, démolition), toujours à l'échelle d'une municipalité locale;

CONSIDÉRANT qu'à compter de 2017, la redistribution de la redevance régulière sera basée uniquement sur la performance territoriale, incluant les déchets résidentiels, ceux des ICI et des CRD, exprimé en kg/habitant, tel que présenté dans le tableau suivant:

Année	Performance résidentielle	Performance territoriale	Matières résiduelles comprises dans performance territoriale
2013	80%	20%	Résidentielles, ICI
2014	60%	40%	Résidentielles, ICI
2015	40%	60%	Résidentielles, ICI, CRD
2016	20%	80%	Résidentielles, ICI, CRD
2017	0%	100%	Résidentielles, ICI, CRD

CONSIDÉRANT qu'avec ce nouveau mode de calcul de redistribution, les municipalités ayant développé la fonction industrielle sont nettement désavantagées;

CONSIDÉRANT que l'indicateur de performance territoriale basé sur l'ensemble des matières résiduelles éliminées (résidentielles, ICI et CRD) reflète davantage le degré de développement industriel et le niveau d'activités liées à la construction, rénovation, démolition d'une municipalité plutôt que sa réelle performance en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que les données actuelles d'enfouissement dont dispose le ministère sont peu fiables, particulièrement lorsqu'il s'agit de déchets provenant de très petites municipalités qui sont souvent collectés en même temps que les déchets des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT que ce manque d'exactitude se reflète d'ailleurs par des fluctuations d'enfouissement qui peuvent s'avérer importantes et

inexplicables, d'une année à l'autre, et ce peu importe la taille de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la précision des données provient uniquement de la déclaration des transporteurs qui indique la provenance et la nature des déchets apportés dans les lieux d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que les postes de transbordement contribuent également à la perte de traçabilité des déchets, étant donné la mise en commun de matières provenant de diverses municipalités et de divers secteurs, avant leur acheminement dans un site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales n'ont aucun pouvoir ou contrôle sur les déchets produits par les ICI et CRD;

CONSIDÉRANT que la planification régionale s'effectue à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC) et que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit inclure des actions pour réduire l'ensemble des déchets enfouis, incluant ceux des ICI et CRD;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution 2015-203-T de la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles et de lui suggérer :

a) que la performance territoriale soit calculée à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC);

b) de maintenir le ratio : performance résidentielle (60%) et performance territoriale (40%) de 2014 pour les redistributions futures;

c) que la performance résidentielle ne constitue jamais moins de 50% du calcul de la redistribution afin d'encourager les efforts locaux sur lesquels une municipalité a réellement un pouvoir, et considérant que les données d'enfouissement résidentielles sont actuellement beaucoup plus fiables que les données relatives aux ICI et CRD;

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) de fournir aux MRC l'ensemble des données d'enfouissement qui seront utilisées pour le calcul de la performance régionale comme cela se fait actuellement en ce qui concerne la quantité et la destination des déchets résidentiels enfouis transmises aux municipalités aux fins de vérification;

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à l'Association des organismes municipaux des gestions de matières résiduelles (AOMGMR), de même qu'à RECYC-QUÉBEC et aux députés de l'Assemblée nationale représentant les circonscriptions

des municipalités membres de la MRC de Roussillon.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Martin informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE

13 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Martin invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 20 h 25.

LEVÉE DE LA SÉANCE

15-11-345 Levée de la séance

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 37.

(s) Lise Martin

(s) Martin Lelièvre

Mairesse

Secrétaire-trésorier